



DÉCISION N°DG2024-9 du 22 avril 2024

Le Directeur,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu les arrêtés du Centre National de Gestion des 4 et 24 novembre 2020 nommant Monsieur François-Jérôme AUBERT en qualité de Directeur des Centres Hospitaliers Esquirol à Limoges et La Valette à Saint-Vaury, et de l'EHPAD La Chapelaude à La Chapelle-Taillefert à compter du 1^{er} décembre 2020,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 30 janvier 2024 nommant Monsieur Charly MARGERIN en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Esquirol,

Considérant l'organigramme de Direction commune en vigueur,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Monsieur Charly MARGERIN, Directeur Adjoint, reçoit délégation permanente de signature pour l'ensemble des affaires relevant de ses attributions :

Direction des Ressources Matérielles :

- Tout acte, document, engagement ou correspondance en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la Direction des Ressources Matérielles,
- Affaires courantes relatives aux services économiques et à la reprographie,
- Affaires courantes relatives à la cuisine, au magasin central, à la lingerie, à l'entretien-nettoyage et aux vagemestres.

Direction des travaux :

- Travaux, maîtrise d'œuvre, aménagement du patrimoine, bureau d'étude, développement durable,
- Services techniques, garage, jardins, sécurité, transports logistiques,
- Marchés et autres documents relevant de la fonction Responsable Marché des Opérations de Travaux (RMOT),

MAS Saint-Exupéry :

- Contrat de séjour et avenant au contrat de séjour des résidents dans la limite des capacités et modes d'accueil autorisés
- Organisation de l'accueil et de l'évaluation des stagiaires des professions éducatives et soignantes
- Convention séjour de contact entre résidents avec les différents établissements
- Convention avec les partenaires extérieurs dans le cadre du budget loisir, sous réserve de l'accord financier de la Direction des Finances du CHE
- Courriers d'information relatifs à l'amélioration continue de la qualité en lien avec le Service de la Qualité et de la Gestion des Risques du CHE

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charly MARGERIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Elodie GUINET**, Attachée d'administration hospitalière au sein de la Direction des Ressources Matérielles, pour les affaires courantes relevant du département Marchés/Achats et des Services logistiques.
- **Monsieur Emmanuel JAVERLIAT**, Ingénieur en Chef, pour les affaires courantes relevant du département Travaux, Bureau d'Etudes, Sécurité au Travail

et Services Techniques, et pour les actes relevant de la maîtrise d'œuvre lorsque celle-ci est réalisée en interne.

Article 3

Cette décision prend effet au 1^{er} mai 2024 et remplace en s'y substituant toutes les délégations précédentes relatives au même objet et concernant les mêmes personnes.

Article 4

Les signatures et paraphes de l'ensemble des délégataires cités dans la présente décision sont joints en annexe.

Article 5

La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier Esquirol, communiquée au Conseil de surveillance et fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Vienne.

Elle sera également publiée et consultable sur les sites intranet et internet du Centre Hospitalier Esquirol.

A Limoges, le 22 avril 2024

Le Directeur

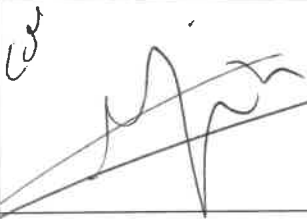

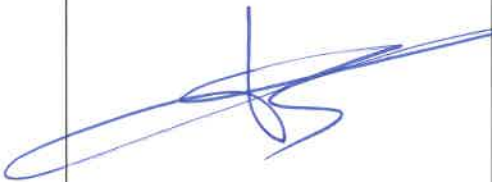
François-Jérôme AUBERT



ANNEXE A LA DÉCISION N°DG2024-9 du 22 avril 2024

Délégation de signature relative à la Direction des Ressources Matérielles, des Travaux et de la MAS Saint-Exupéry

Liste des personnes habilitées à signer :

Prénom et nom	Fonction	Signature et paraphe
Charly MARGERIN	Directeur Adjoint	
Elodie GUINET	Attachée d'Administration Hospitalière	
Emmanuel JAVERLIAT	Ingénieur en Chef	

A Limoges, le 22 avril 2024.

Le Directeur,

François Jérôme AUBERT

